



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce
Sous-rubrique: Nouvelle inscription
Date de publication: SHAB - 05.08.2019
Numéro de publication: HR01-1004689841
Canton: VD

Entité de publication:
Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Nouvelles entrées Pneumologie Riviera Sàrl, Vevey

Pneumologie Riviera Sàrl Rue de Lausanne 29
1800 Vevey
Forme juridique: Société à responsabilité limitée (SARL)
IDE: CHE375766725
Siège: Vevey
Objectif
la société a pour but toutes activités dans le domaine médical (pour but complet cf. statuts).

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Vaud

Révision:

Renonciation à la révision
Pneumologie Riviera Sàrl, à Vevey, Rue de Lausanne 29, 1800 Vevey, CHE-375.766.725. Nouvelle société à responsabilité limitée. Statuts: 24 juin 2019. But: la société a pour but toutes activités dans le domaine médical (pour but complet cf. statuts). Obligation de fournir des prestations accessoires, droits de préférence, de préemption ou d'emption: pour les détails, voir les statuts. Capital social: CHF 20'000. Apport en nature et reprise de biens selon contrat du 24 juin 2019: actifs (CHF 197'084.43) et passifs envers les tiers (CHF 18'443) de l'entreprise individuelle "Docteur Francis Héritier", à Vevey, non inscrite au registre du commerce, soit un actif net de CHF 178'641.43; en contrepartie, il est remis 200 parts de CHF 100, le solde de CHF 158'641.43 constituant une créance de l'apporteur contre la société. Associé-gérant avec signature individuelle: Héritier Francis, de Molondin, à Blonay, avec 200 parts de CHF 100. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Communications aux associés: par écrit ou par courriel. Selon déclaration du 24 juin 2019, la société n'est pas soumise à une révision ordinaire et renonce à une révision restreinte.
L'entité juridique mentionnée a été inscrite au registre du commerce et jouit de la capacité juridique.
Publication selon les art. 9 et 35 ORC.
Registre journalier no 13795 du 30.07.2019